

Département
de la Somme

Arrondissement
d'Abbeville

Canton de Rue

Ville de
Fort-Mahon-Plage

Extrait du Registre aux Arrêtés
du Maire

*Arrêté n°2024/61/FP/4.1.3
portant tableau d'avancements de grade 2024*

Le Maire de Fort-Mahon-Plage,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération n°6 en date du 20 septembre 2007 portant détermination du taux de promotion et d'avancement de grade du personnel communal et l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 juillet 2007,
Vu l'arrêté n° 2021/30/PE/4.1 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 04/02/2021 après avis du Comité Technique en date du 12/01/2021.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2024, le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

- 1) Cadre d'emplois : Agents de maîtrise
 - Grade : Agent de maîtrise principal

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
1 - FINET Franck	01/04/2024
2 - BECKER Anthony	01/09/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-18 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions) :	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancements de grade :	0	2	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancements.

Acte non transmissible au représentant de l'Etat
(application de l'article
L2131-2 5° du C.G.C.T.)

Le Maire de Fort-Mahon-Plage :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire
Alain BAILLET

Fait à Fort-Mahon-Plage, le 29/03/2024
Pour extrait certifié conforme au Registre
le Maire,

Alain BAILLET (Somme)

